



# REFUS DE L'AUTORISATION DE TRAVAIL

Par **tango10**, le **18/08/2011** à **14:23**

Bonjour,

Je suis étudiant marocain avec un, j'ai déposé une demande au 05/2011,

J'ai reçu un refus de l'autorisation de travail au 08/2011 pour le motif suivant :

Le salaire brut proposé (33k euros) dans le contrat de travail est différent des mentions portée sur l'attestation de dépôt d'offre déposée sur l'APEC (entre 40k et 50k euros).

en fait, mon entreprise cherchait un profil expérimenté, sauf qu'il ont pas réussi à retrouvé quelqu'un qui peut travailler avec un outil précis (dans le domaine du SI). Ils se sont dirigés donc vers un profil débutant.

En ce moment, mon entreprise est entrain de faire un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Ile de France (ancien DDTEFP).

Quelqu'un à déjà fait un recours gracieux ? Si oui, quel était le résultat ?

Merci de vos réponses.